

Zeitschrift: Comptes de l'année ... / Chemins de fer fédéraux
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (1906)

Artikel: Arrêté fédéral portant approbation du rapport de gestion et des comptes des chemins de fer fédéraux pour l'année 1906
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-676226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Arrêté fédéral

portant approbation

du rapport de gestion et des comptes
des chemins de fer fédéraux pour l'année 1906.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE,
de la
CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le rapport du 12 avril 1907 de la direction générale des chemins de fer fédéraux sur la gestion et les comptes de 1906 et les pièces y annexées;

Vu le rapport et la proposition du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux, du 29 avril 1907;

Vu le message du Conseil fédéral, du 15 mai 1907,

arrête :

1° Les comptes de l'année 1906 et le bilan au 31 décembre 1906 de l'administration des chemins de fer fédéraux sont approuvés.

2° Sur le solde actif du compte de profits et pertes, au montant de fr. 4,828,523.79, il sera prélevé :

- a. fr. 1,366,852.07 pour amortissement du solde du compte des dépenses à amortir (b. Travaux d'extension et d'agrandissement de gares);
- b. fr. 296,197.50 pour couvrir la perte provenant de la vente des obligations 3 % différé de 1903,

reprises en 1907 du portefeuille des caisses de secours ;

- c. 2,500,000 francs pour couvrir les suppléments de traitements alloués au personnel en raison du renchérissement de la vie, en vertu de l'arrêté fédéral des 11/12 avril 1907.

Le reste, s'élevant à fr. 665,474.22, sera porté à nouveau.

3° La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux pour l'exercice de 1906 est approuvée.



